



Recherche

Le financement des **PME**

Danielle SOUGNÉ,
PhD

• Professeur
en Finance
Présidente de l'UER
Finance,
Comptabilité et Droit
Titulaire de la chaire
KBL in Fund Industry

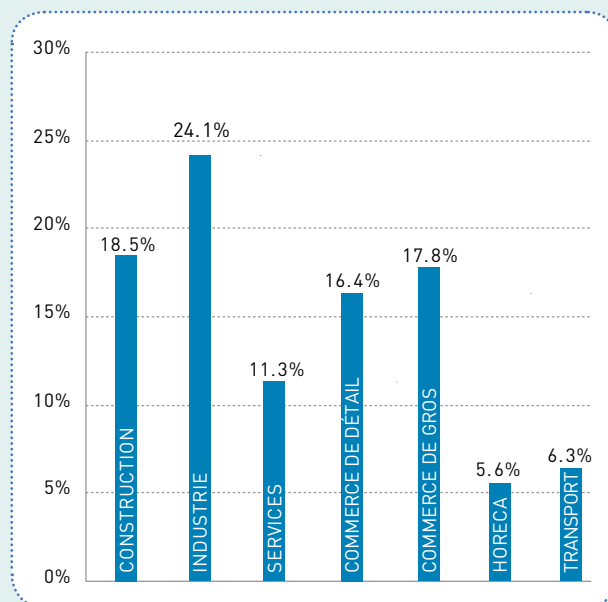


L'enquête CeFiP «Centre de Connaissances du Financement des PME» a été effectuée en 2009 en collaboration avec l'UER Finance, Comptabilité et Droit de HEC-Ecole de Gestion de l'Université de Liège. Chaque année, l'enquête fait le point sur l'accès au financement et l'attitude des banques vis-à-vis des PME et des micro-entreprises. Ces dernières ont été sondées par écrit, comme les années précédentes.

L'enquête CeFiP « Financement des PME 2009 » a été réalisée pendant la période septembre-octobre 2009, juste après la crise internationale des banques et des crédits de 2008 et publiée en décembre 2009. Elle a fait l'objet d'une conférence de presse le 4 décembre 2009.

Pour mener à bien cette enquête, nous avons interrogé 7.073 sociétés belges de 1 à 250 employés(s), de différentes régions et secteurs. Au total, 1076 enquêtes ont été renvoyées, ce qui représente un taux de réponse de près de 15%, taux jamais atteint dans les éditions précédentes. Nous y voyons un indicateur important de l'enjeu que constitue la problématique du financement en période de crise économique. Les entrepreneurs ont voulu donner leur avis, nous faire part de leurs attentes voire de leurs craintes. Les recommandations que nous formulons sur base de cette enquête s'en trouvent dès lors renforcées.

RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

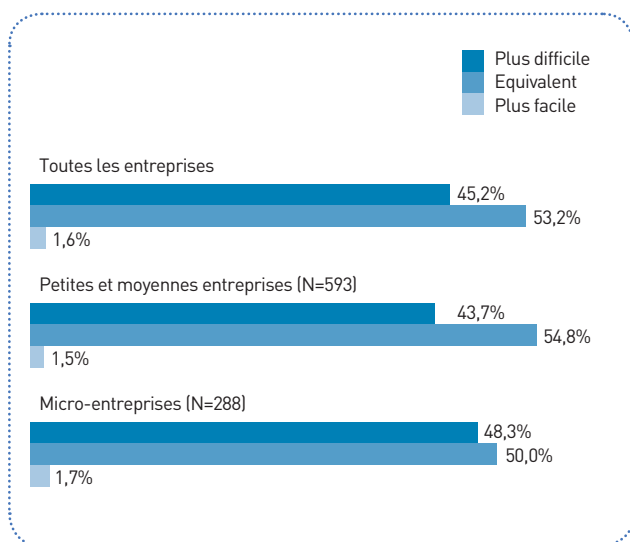


Pour une PME, obtenir un crédit est de moins en moins facile. L'enquête montre que 45,2% des PME belges estiment que l'accès au crédit bancaire est devenu plus difficile. Un an plus tôt, elles n'étaient que 24% dans ce cas. Parmi les micro-entreprises, c'est-à-dire celles qui emploient moins de dix travailleurs et génèrent un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros, la proportion



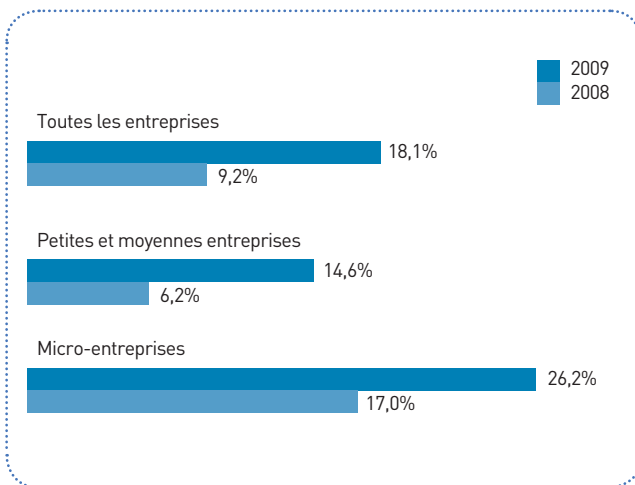
monte même à 48,3%. Les entreprises ressentent des difficultés pour accéder au financement bancaire. Et c'est valable dans chacune des trois Régions.

EVOLUTION DE L'ACCÈS AU CRÉDIT BANCAIRE AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS



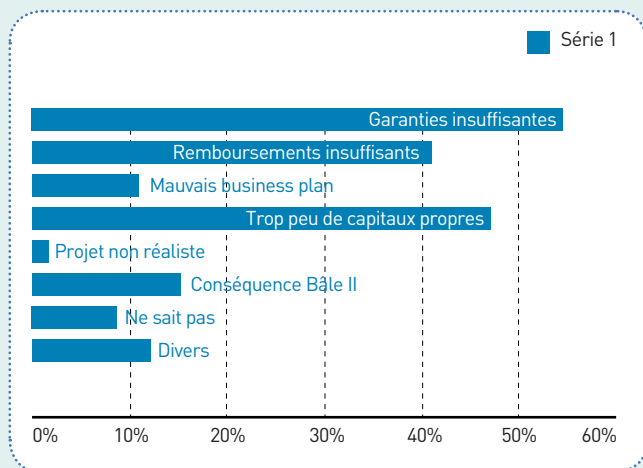
Selon notre enquête, 45% des PME ressentent une augmentation des difficultés liées aux informations stratégiques et financières demandées par la banque en vue d'octroyer un prêt, contre 29% en 2008. De plus, 44%

d'entre elles jugent aussi que les exigences de garanties sont davantage source de difficultés qu'auparavant. Elles n'étaient que 30% dans ce cas un an plus tôt.



D'ailleurs, parmi les 18,1% de PME qui se sont vu refuser un prêt cette année (9,2% en 2008), l'insuffisance de garanties est principalement en cause : 54,5% l'évoquent comme motif du refus de crédit (contre 44,4% en 2008).

MOTIFS DE REFUS D'UN CRÉDIT BANCAIRE 2008/2009



Quelles sont les garanties en question ? Dans 27,4% des cas, un gage sur fonds de commerce est exigé. Et 20,4% des entreprises indiquent que leur banque leur a demandé une caution personnelle, ce qui va à l'encontre du principe même de la mise en société d'une entreprise. Cela freine le développement des PME et leurs projets d'investissements. Actuellement les banques tendent vers le risque zéro : les conditions d'octroi de crédit et les conditions de garantie se resserrent. Certes les banquiers mettent de l'argent à disposition des PME, il n'y a donc pas de « credit crunch » [assèchement du crédit] au sens théorique du terme mais il y a un « credit crunch » de fait car le coût que représentent les garanties demandées et les efforts d'information stratégique et financière rend l'accès au crédit bien plus difficile.

Les difficultés rencontrées dans l'obtention de crédits ont évidemment des conséquences sur l'activité des PME. Elles sont 23,7% à n'avoir pas pu réaliser leurs investissements planifiés au cours des 12 derniers mois, contre 21,7% l'année précédente. Les micro-entreprises sont particulièrement affectées : plus de 30% d'entre elles n'ont pas pu effectuer les investissements planifiés, contre 29% en 2008. Mais le nombre d'investissements des PME ne diminue pas seulement à cause de l'assèchement du crédit : le climat économique morose est aussi en cause.

A cet égard, on constate que la Flandres s'en tire un peu mieux que les deux autres Régions. Au nord du pays, 77,2% des entreprises ont exécuté des projets d'investissement, contre 69,7% en Wallonie et 69,1% à Bruxelles. Des différences régionales se constatent aussi sur

le plan de l'octroi de crédit puisqu'en Flandres, seules 15,5% des PME ont essayé un refus de prêt bancaire, pour 20% en Région wallonne et 23,5% dans la capitale.

L'étude constate aussi, parmi les entreprises, une méconnaissance des mesures publiques existantes et des critères d'octroi de crédits. D'où les recommandations formulées ci-dessous.

RECOMMANDATIONS

L'enquête constate que la majorité des entreprises ignorent si la banque leur a attribué un rating (note qualitative). Elles ne connaissent pas non plus les critères d'attribution de ce rating. Nous émettons donc une recommandation à destination du secteur bancaire : il faut mieux informer les entreprises des critères d'évaluation et d'octroi du rating.

L'étude montre que seules 10% des entreprises connaissent l'existence d'un médiateur de crédit et que les PME recourent surtout aux intérêts notionnels, à la réserve d'investissement et à des subsides publics. Dans nos recommandations, nous invitons les autorités à mieux informer les entreprises à cet égard. Certaines mesures et possibilités de financement restent encore trop peu connues : les prêts subordonnés (du Fonds de Participation, de Sowalfin et GIMB/SRIB), les garanties de l'Etat et le capital à risque.

Un entrepreneur peut également veiller à une amélioration du financement de sa PME. Pour ce faire, il devrait renforcer ses propres connaissances financières. Lorsqu'il a une bonne connaissance des alternatives financières, l'entrepreneur peut effectuer une étude comparative et choisir l'option financière la plus appropriée pour sa propre entreprise. Cette approche professionnelle délivre par ailleurs un signal positif vers les financiers externes.

En faisant preuve d'une plus grande ouverture concernant des affaires qui concernent sa propre PME et fournissant des informations suffisantes, l'entrepreneur peut réduire le problème de l'information asymétrique et faciliter ainsi le financement. Il est question d'ouverture lorsque l'on fournit suffisamment d'informations à la banque concernant la situation dans laquelle se trouve l'entreprise et concernant le contenu du projet que l'on cherche à financer. Cela permet à la banque de mieux réagir aux besoins de l'entreprise.

Le contenu de cette analyse et l'ensemble des recommandations sont disponibles sur le site du CeFIP (www.cefip.be)